



13 JUILLET 2026

16H



DÉFILÉ ET
EXPOSITION DE
VÉHICULES ANCIENS

17H



JEUX
POUR TOUS

19H



APÉRITIF OFFERT
par la mairie

22H30



RETRAITE
AUX FLAMBEAUX

23H



FEU D'ARTIFICE
au stade



REPAS
convivial

**CONFIT DE CANARD
ET POMMES DE TERRE**



**FROMAGE
ET DESSERT**



TARIFS

8€ Adultes
12€ Hors commune
4€ Enfants (- de 10 ans)

*Venez nombreux partager
ce moment festif en famille et entre amis !*



**RÉSERVATION OBLIGATOIRE EN MAIRIE,
AVANT LE 6 JUILLET 2026**



Document édité et imprimé par la
Mairie de Ouerre

18 Grande Rue, 28500 Ouerre
02 37 82 38 15 - mairie.ouerre@orange.fr

Permanences de la Mairie

Mardi et jeudi 16h - 18h
Samedi 10h - 12h
ouerre.fr

LE 20 JUIN À OUERRE

Passez le solstice d'été autour du théâtre, de la musique et du bien-être. Les associations du village vous propose 3 animations samedi 20 et dimanche 21 juin.



1. Découvrez la **comédie policière** «**Le Crytérion à tête de girafe**» de Isabelle Oheix, mise en scène par Eric Papin de la troupe de théâtre Les vrais semblants.

Rendez-vous à **15h à la mairie samedi 20 juin**
Réservations au 02 37 43 09 47 / 06 24 49 22 29
Entrée 8€, gratuit pour les moins de 16 ans.

2. Scène ouverte pour la **fête de la musique** organisée par le comité Ouerre en fête **samedi 20 juin à la mairie à partir de 19h.**

Envie de monter sur scène ? Chanteurs, musiciens, seuls ou en groupe contactez le comité : contact@ouerre-en-fete.fr

3. **Portes ouvertes à La Grange de Ouerre, le dimanche 21 juin de 15h à 18h.**



Découvrez les nouvelles activités pour la rentrée 2026. Florence et Franck vous invitent à de courtes séances d'initiation, à partager une collation autour d'un thé japonais et sont à votre disposition pour tous renseignements...

15h30 : Do-in - auto-massage japonais destiné à stimuler l'énergie vitale, à favoriser une bonne santé physique et mentale.

16h : Yoga - discipline d'origine indienne visant à l'union du corps et de l'esprit à travers des pratiques de postures, de respiration et de relaxation.

16h30 : Yoga sur chaise - adapté pour celles et ceux, seniors ou non, qui ont des difficultés d'assise au sol.

17h : Arts énergétiques d'Asie - regroupent différentes disciplines (Taiji Quan, Qi Gong, aikido, yoga) qui permettent de faire circuler l'énergie, de bouger en douceur sans brutaliser ses articulations, de se mettre au diapason de la saison en harmonisant toutes les fonctions de l'organisme, de découvrir la sensation d'habiter son corps.

17h30 : Collation

La Grange de Ouerre : 6 rue de Prémont à Ouerre

INSCRIPTIONS BUS

Les inscriptions aux cars scolaires sont à réaliser du 15 juin au 31 juillet.

Passé cette date, un supplément de 40 euros vous sera facturé par enfant.

Pour cette nouvelle année, les tarifs pour les élèves en primaire sont de 70,50 euros et de 217,20 euros pour le secondaire. Toutefois, la commune participe à ces frais à hauteur de 27,50 euros pour les petits et 91 euros pour les élèves des collèges et lycées. Pratique : le site Linéad fait automatiquement la déduction avant paiement !



IMPORTANT
Majoration
de 40€ / élève
pour les demandes envoyées
après le 31 juillet

Rentrée scolaire 2026

S'abonner ou renouveler
son abonnement sur linead.fr
DU 15 JUIN AU 31 JUILLET 2026

 



COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai dernier, la commune a commémoré le 81^e anniversaire de la Victoire de 1945 en présence des anciens combattants, des sapeurs-pompiers, de la gendarmerie, des porte-drapeaux, des élus et de nombreux habitants.

Les enfants ont participé à la cérémonie en lisant le message des anciens combattants, tandis que le maire a donné lecture du message officiel du ministre des Armées et de la ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Cette cérémonie, empreinte de recueillement et de respect, s'est déroulée dans de très bonnes conditions avant de se conclure par un moment de convivialité.

La municipalité remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur attachement au devoir de mémoire.



JOURNÉE VOITURES TÉLÉCOMMANDÉES

Le Conseil Municipal des Jeunes de Ouerre a organisé, dimanche 26 avril, un après midi dédié aux voitures télécommandées sur le parking de la salle polyvalente.

Les participants ont pu faire évoluer leur véhicule dans un espace sécurisé, adapté et aménagé pour l'occasion, permettant aux enfants et adolescents de profiter de leur voiture télécommandée et de partager un moment ludique entre amis.

L'événement a rassemblé de nombreuses familles dans une ambiance simple et chaleureuse. Un goûter offert est venu conclure l'après midi, très apprécié des jeunes comme des parents.



Le CMJ remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur enthousiasme.





LE POTAGER DE DIANE

Les paniers de légumes

FONT LEUR GRAND RETOUR !

DES LÉGUMES ET FRUITS FRAIS, LOCAUX ET DE SAISON
directement du potager à votre table



LÉGUMES ET FRUITS FRAIS DE SAISON CULTIVÉS AVEC PASSION !

RÉSERVEZ VOTRE PANIER
sur le site
lepotagerdediane.fr
avant le
mercredi soir

RÉCUPÉREZ VOTRE PANIER
à la mairie de
Ouerre

LE JEUDI
ENTRE 14H ET 18H
(possible à 19h sur rdo)

MAIRIE DE OUERRE
18 Grande Rue
28500 Ouerre

Commune de
Ouerre

MERCI DE SOUTENIR LE LOCAL !

LIVRAISON DE PAIN À DOMICILE

La mairie de Ouerre informe les habitants qu'un service de livraison de pain à domicile est assuré par Antoine, agent communal, pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Les pains et viennoiseries proviennent de la boulangerie O' P'tit Plaisir de Saint Georges Motel.
La distribution a lieu chaque **jeudi**.

Pour en bénéficier, il suffit de **contacter la mairie** au 02 37 82 38 15 ou par mail mairie.ouerre@orange.fr ou en vous déplaçant lors des permanences du mardi ou jeudi de 16h à 18h ou le samedi de 10h à 12h afin de convenir des modalités.

RAPPEL : LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

La municipalité rappelle qu'il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts issus des jardins (tonte de pelouse, feuilles mortes, tailles de haies, branches, résidus d'élagage, etc.).

Cette interdiction, rappelée au niveau national par la circulaire du 18 novembre 2011, **visé à protéger la santé publique, la qualité de l'air et à prévenir les risques d'incendie**.

Les déchets verts peuvent être valorisés par le compostage, le paillage, le broyage ou déposés en déchetterie.

Le non-respect de cette réglementation peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Nous remercions chacun de **contribuer à la préservation de notre environnement et à la sécurité de tous**.

ÉTAT CIVIL

Décès le **02/04/26** :
HOUBION Édouard



Ouerre, construire l'avenir

Retrouvez toutes les actualités
sur la page Facebook de la mairie